



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 14

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Vice-président** : Mr. ROUGER Alain

**Secrétaire** : Mr. GODET Jean-Marie

**Membre Présent** : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 13 du 04 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 30/31 OCTOBRE 2021

**Match n° 50681.1 St Aubin le Cloud 2 – Sud Gâtine 2 en D4 poule C**

Arbitre : Mr. JALLAT Nathan

#### **Dossier transmis par la Commission de Discipline**

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 04 Novembre 2021 PV N° 08, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Gâtine Sud (2)**.

La Commission Sportive – Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à **savoir** :

**Match perdu par pénalité à l'équipe de Gâtine Sud (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de St Aubin le Cloud (2) avec 3 buts et 3 Points.**



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 14

### WEEK-END DU 06/07 NOVEMBRE 2021

Match n° 23515304 CHENAY CHEY SEPVRET – PAYS MAIXENTAIS 2 en 3<sup>ème</sup> Division -Poule D-

➤ **Forfait de l'équipe 1 du club de Chenay Chey Sepvret (Amende de 40 €).**

En application des RG de la LFNA : Article 19 paragraphe B « constatation d'un forfait et conséquence sportive » alinéa 7

Qui dit : Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne par la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge.

De même, le forfait général d'une équipe entraîne le forfait général des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge sauf pour les équipes de jeunes.

Par conséquent la commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre le forfait de l'équipe Chenay Chey Sepvret/Exoudun (2) à la date du 7/11/2021 (**Amende 30 €**).

### FORFAITS

#### Amende de 30 €

Match n° 51094.1 Boismé-Clessé ES 3 – Assais AS 2 en 5<sup>ème</sup> Division Poule C

⇒ **Assais AS 2<sup>ème</sup> Forfait**

Match n° 51556.1 Venise-Verte FC 3 – Ardin/Autize 4 en 5<sup>ème</sup> Division Poule F

⇒ **Ardin/Autize 1er Forfait**

Match n° 51551.1 Plaine Gâtine FC 2 – Aiffres as 4 en 5<sup>ème</sup> Division Poule F

⇒ **Aiffres AS 3<sup>ème</sup> Forfait**

Match n° 50957.1 Clazay Bocage FC 3 – Beaulieu Breuil ES 3 en 5<sup>ème</sup> Division Poule A

⇒ **Clazay Bocage FC 3<sup>ème</sup> Forfait**

### COURRIERS

#### ➤ de l'AS PERIGNE

Demande de report de la rencontre n° 23579848 Périgné AS 2 – Prahecq US 2, du 06 novembre, en 5<sup>ème</sup> division Poule G, à la date du 27 novembre prochain à 20 heures sur le stade de Périgné.

**Pris note.**

#### ➤ de l'E.S BOISME-CLESSE

Demande de report pour la rencontre n° 23575700 Boismé-Clessé 3 - Chiché FC 3, du 11 novembre, en 5<sup>ème</sup> division Poule C, à la date du 19 décembre prochain à 13 heures sur le stade de Clessé.

**Pris note.**



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 14

### ➤ du SA MAUZE THOUARSAIS

Report de la rencontre n° 23575587, du 07 novembre Beaulieu Breuil ES 4 – Mauzé Rigné SA 3 en 5<sup>ème</sup> Division Poule B. Ce match est reporté à la date du **12 décembre** prochain sur le stade de Beaulieu sous Bressuire, il débutera à **15 heures**.

### ➤ de l'E.S SAINT AMAND SUR SEVRE

Demande de report de la rencontre n° 23575213, du 07 novembre St Amand Sur sèvre 3 – Voulmentin St Aubin 3 en 5<sup>ème</sup> Division Poule A.

**Pris note.**

### ➤ du F.C NUEILLAUBIERS

Demande d'inversion de la rencontre n° 23578247, du 14 novembre qui devient St Aubin le Cloud 1 – Nueillaubiers 2 en 1<sup>ère</sup> Division Poule unique, elle se déroulera à 13 heures sur le stade de St Aubin le Cloud.

**Pris note.**

**Le Secrétaire**  
Jean-Marie GODET

**Le Président**  
Gilles BAUDOUIN